

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 04 Novembre 2019**

OBJET : annulation de la délibération D031-2019 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de l'Hôtel Dieu à saint Maximin dans le cadre du CIAP

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

N° : 034 /2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Tourves.

Il examine le point n° 2 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES EPCI**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT - M LATZ – J.P VERAN – D BREMOND – J.M CONSTANS – F PERO
– J D'ANDREA – A MONTIER – M GROS – P VALLOT – S LOUDES – M BŒUF
– C PALUSSIÈRE – L MARTIN – G RASTELLO – A GUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – A CHARRIER – L MEAUME - G BESNARD – E HUGOU – D
BOTEY

Dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire, le syndicat mixte prévoit la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Provence Verte Verdon à l'Hôtel Dieu de St Maximin, propriété de la commune.

Afin d'engager ce projet, la commune de St Maximin a délibéré le 27 juin dernier afin de céder au syndicat mixte la parcelle supportant le bâtiment au prix de 1 euro.

Le syndicat mixte a délibéré le 15 juillet dernier (délibération n° 31-2019) pour accepter cette acquisition à l'euro symbolique.

Monsieur Le Président informe qu'après discussion entre le syndicat mixte, la communauté d'agglomération Provence Verte et la communauté de communes Provence Verdon, il a été proposé que la communauté d'agglomération fasse l'acquisition de ce bien dans les mêmes conditions.

Aussi afin que la commune de St Maximin puisse re-délibérer pour céder à l'euro symbolique le bâtiment à la communauté d'agglomération en lieu et place du syndicat mixte, il convient d'annuler la délibération n°31-2019 du comité syndical du 15 juillet dernier.

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'annuler la délibération n°031-2019 du comité syndical du 15 juillet 2019 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de l'Hôtel Dieu à Saint Maximin pour le CIAP.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source

